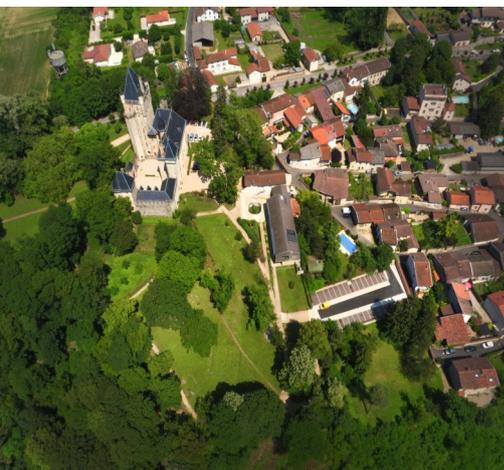


CONTRAT DE RURALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

de la PLAINE DE L'AIN

« Le projet de territoire : maintenir et conforter les dynamiques du cœur de la Plaine de l'Ain, en y arrimant durablement les secteurs ruraux et le piémont du Bugey »



Le Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain

Année 2018

14 projets d'investissement répartis dans les six thématiques du Contrat de ruralité.

6,1 M€ d'investissement réalisés par les collectivités locales de la Plaine de l'Ain

Aides de l'Etat : **1 645 247 €** dont une enveloppe spécifique DSIL Contrat de ruralité de **505 584 €**

Huit partenaires signataires du Contrat de Ruralité : Conseil départemental de l'Ain, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, CAF de l'Ain, Pôle Emploi, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain, l'Education Nationale

L'intégration du Contrat de territoire de la Vallée de l'Albarine (2016) dans le Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain

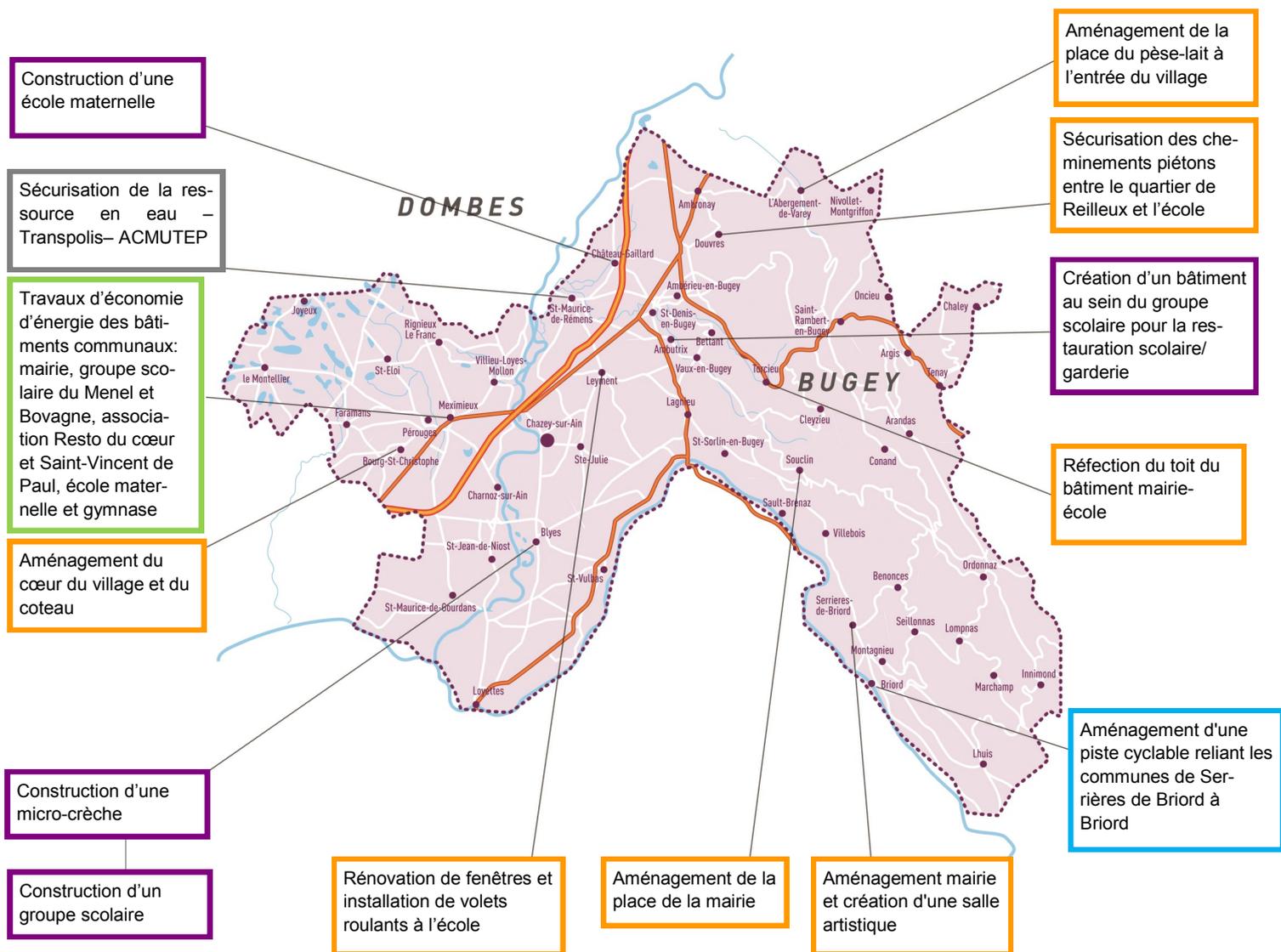
La mobilisation du droit commun des différents opérateurs pour des actions de terrain en direction des publics les plus fragilisés (volet santé, social, formation/emploi, culturel...)

Des fonds spécifiques mobilisés par la Communauté de communes de la Plaine pour le soutien d'actions dans les domaines de l'accès aux services et aux soins, de mobilités et de cohésion sociale.

Une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture, initiée par la DRAC et soutenue par le Conseil départemental de l'Ain : un projet de création et de parcours artistique « les arts caméléons », avec la coordination artistique du Centre culturel de rencontres d'Ambronay et le Théâtre de Bourg en Bresse et les interventions artistiques de la Compagnie Arbre Canapas. Un projet territorialisé en particulier sur les communes de la Vallée de l'Albarine et d'Ambérieu en Bugey (dans le cadre de la politique de la ville).



Où se situent les projets soutenus au titre de la programmation du Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain en 2018 ?



Les 6 thématiques du contrat de ruralité



Accès aux services et aux soins



Revitalisation centre-bourg, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité



Développement de l'attractivité



Mobilités locales et l'accessibilité au territoire



Transition écologique et énergétique



Cohésion sociale